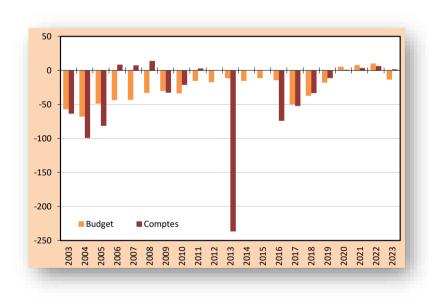


COMPTES 2023 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Statistique financière



Juin 2024

Département de la santé, des régions et des sports Département de la formation, des finances et de la digitalisation

Service de statistique Service financier



Sommaire

INTRODUCTION	3
DONNÉES FINANCIÈRES	4
Vue d'ensemble	4
Compte de résultats détaillé	5
Compte de résultats	6
Compte des investissements	7
Endettement, intérêts nets et taux d'intérêts moyen	8
Charges par nature du compte de résultats	9
Revenus par nature du compte de résultats	10
Compte de résultats selon la classification fonctionnelle	11
Bilan	12
INDICATEURS FINANCIERS	13
Taux d'endettement net	13
Degré d'autofinancement	13
Part des charges d'intérêts	14
Degré de couverture des revenus déterminants	14
Dette brute par rapport aux revenus	15
Proportion des investissements	15
Part du service de la dette	16
Dette nette par habitant	16
Taux d'autofinancement	17
Poids des charges d'intérets	17



Introduction

De manière générale, la statistique financière met en évidence un certain nombre d'éléments utiles à la conduite d'une collectivité publique et permet d'identifier certaines tendances propres à influencer l'action politique. Elle constitue en ce sens un outil précieux pour le Grand Conseil et le Conseil d'État afin de suivre l'évolution des politiques publiques, mais aussi de prendre, si nécessaire, les décisions et les mesures adéquates pour atteindre les objectifs fixés.

Conformément à l'article 70 de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, le Conseil d'État doit publier chaque année une statistique financière de l'État et des communes. Compte tenu des exigences légales, la statistique financière cantonale comprend une présentation de l'évolution des données dans le temps et se doit d'être conforme aux directives de la statistique des finances de la Confédération afin de permettre une comparaison entre collectivités publiques. Comme c'est le cas depuis 2018, les données sont présentées sur la base du deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2).

Le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC) du 20 août 2014 précise, à son article 57, que le service de statistique est chargé de la publication de ces statistiques, en collaboration avec le service financier et le service des communes. Le RLFinEC énumère également les indicateurs financiers de première et de deuxième priorité qui doivent être présentés et détaille, à son annexe 3, les bases de calcul appliquées.

La présente fiche a pour objectif de répondre à ces impératifs légaux en regroupant diverses informations concernant la santé financière de l'État de Neuchâtel. Elle accompagne et complète, par le biais de commentaires essentiellement techniques, le rapport de gestion financière relatif à l'exercice 2023 (Tomes 1 et 2 du 22 avril 2024) qui fournit une appréciation politique de l'exercice et explique de manière détaillée les écarts avec le budget et les comptes précédents. A l'instar des documents élaborés pour toutes les communes neuchâteloises, cette fiche est publiée sur le site Internet du service de statistique (www.ne.ch/stat).



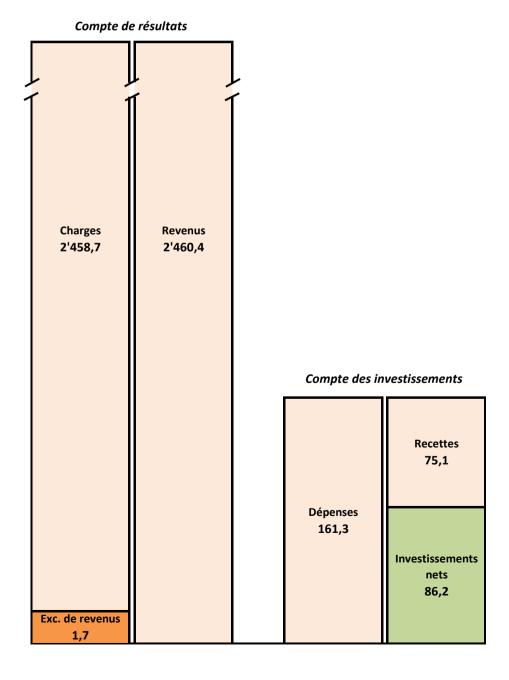
Données financières

Comptes 2023 de l'Etat: vue d'ensemble en millions de francs

Le compte de résultats et le compte des investissements sont les deux états financiers principaux en matière de comptabilité des collectivités publiques. Le compte de résultats 2023 boucle sur un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 1,7 million (déficit de CHF 13,6 millions au budget) et le compte des investissements présente des dépenses nettes de CHF 86,2 millions (CHF 117,8 millions au budget). L'évolution concernant ces deux états financiers est commentée de manière plus détaillée aux pages suivantes.

Depuis 2020 et pour la quatrième année consécutive, les comptes affichent un bénéfice sans prélèvement à la réserve conjoncturelle ou de lissage des recettes fiscales. Ce bon résultat est obtenu malgré plusieurs péjorations comme l'absence de versement de la part au bénéfice de la BNS (CHF 27,3 millions) ou le crédit supplémentaire de CHF 34,5 millions accordé en cours d'année pour soutenir financièrement les institutions de santé et pour compenser le renchérissement sur les salaires. Le résultat final a profité d'un contexte conjoncturel favorable et de la baisse du taux de chômage. L'économie neuchâteloise étant proche du plein emploi, il en résulte une hausse des revenus qui a permis à l'État de compenser le déficit prévu au budget et les détériorations constatées durant l'année.

Les comptes 2023 sont, certes, bénéficiaires, mais ils ne permettent pas de dégager un degré d'autofinancement minimum des investissements de 70% (55,3% en 2023). En revanche, le volume minimal des investissements imposé par le mécanisme du frein à l'endettement est respecté, soit 3,8% des revenus déterminants alors que l'objectif légal minimal est de 3,5%.



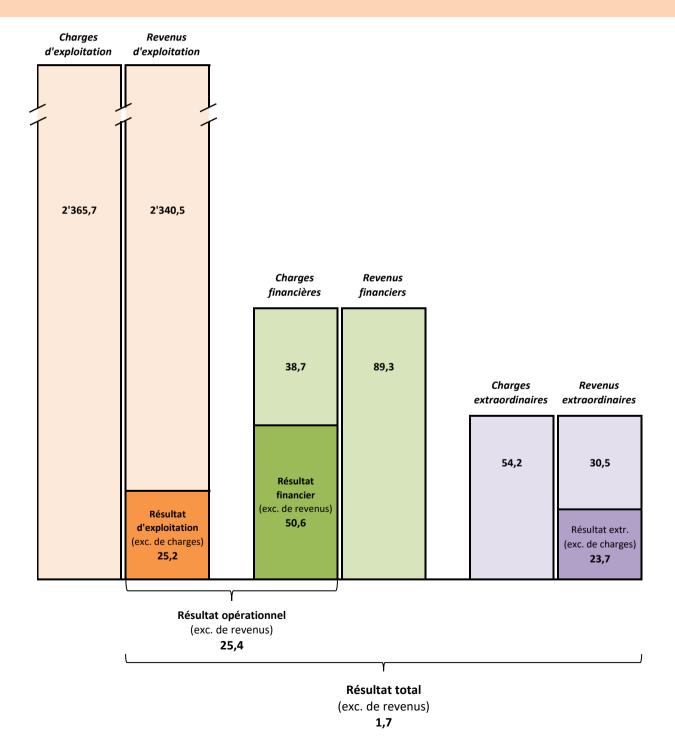


Données financières

Compte de résultats 2023 détaillé en millions de francs

Conformément aux exigences du MCH2, le compte de résultats se décline sur trois niveaux : le résultat d'exploitation (déficit de CHF 25,2 millions), le résultat opérationnel (bénéfice de CHF 25,4 millions y compris charges financières et revenus financiers) et le résultat total (bénéfice de CHF 1,7 million y compris charges extraordinaires et revenus extraordinaires). Le schéma ci-dessous présente une vision détaillée de ces différents niveaux de résultats.

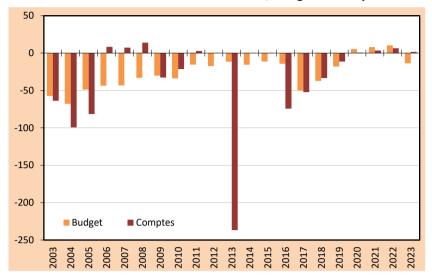
Le résultat d'exploitation est déficitaire mais il s'améliore significativement en regard du budget (déficit de CHF 114 millions) et est proche du résultat d'exploitation 2022 (déficit de CHF 27 millions). Compte tenu des charges et des revenus financiers ainsi que des opérations extraordinaires, le résultat total est meilleur que les prévisions budgétaires (amélioration de CHF 15,3 millions) mais reste en deçà du bénéfice réalisé aux comptes 2022 (CHF 6,4 millions). Depuis 2020, il s'agit du quatrième exercice bénéficiaire de suite, ce qui tend à confirmer le redressement progressif des finances de l'État malgré un contexte parfois compliqué (crises sur la période 2020-22).





Données financières

Résultat total, budget et compte de résultats en millions de francs



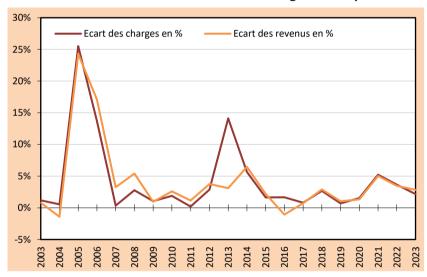
La comparaison des charges et des revenus du compte de résultats aboutit au résultat total annuel, soit un excédent de charges (déficit) ou un excédent de revenus (bénéfice).

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Alors que le budget 2023 adopté par le Grand Conseil le 7 décembre 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 13,6 millions, la situation après clôture des comptes s'améliore pour atteindre un bénéfice de CHF 1,7 million. On peut voir sur le graphique ci-contre l'amélioration progressive de la situation financière de l'État avec tout d'abord une réduction progressive des déficits (2017-19) puis, dans un second temps, des comptes bénéficiaires (2020-23).

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de CHF 221 millions de provisions pour la recapitalisation de la caisse de pensions. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit total de CHF 237 millions serait ainsi ramené à quelque CHF 16 millions, soit un montant proche du budget.

Écarts budget et compte de résultats en pourcent

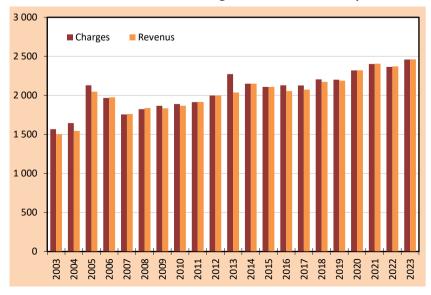


La comparaison des écarts de charges et de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse et la pertinence des prévisions budgétaires.

Les écarts constatés sur les sept derniers exercices sont relativement proches, ce qui aboutit au final à un résultat réel plus ou moins conforme au budget. En 2023, l'écart entre les charges prévues et les charges réalisées se traduit par une augmentation de CHF 52,3 millions (+2,2%). Pour les revenus, l'écart entre le budget et les comptes présente une augmentation de CHF 67,6 millions (+2,8%). Ces variations étaient un peu plus élevées l'année dernière et avoisinaient les +3,5% autant pour les charges que pour les revenus, ce qui tend à montrer une relative amélioration des prévisions budgétaires entre 2022 et 2023.

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent respectivement des opérations en lien avec l'or BNS, le principe d'échéance et la recapitalisation de la caisse de pensions.

Charges et revenus du compte de résultats en millions de francs



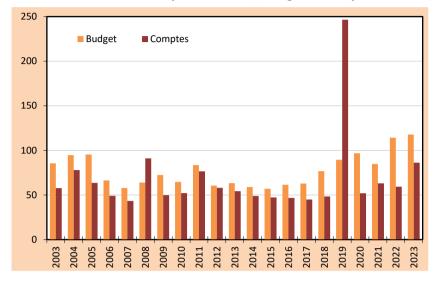
En 2023 les charges et les revenus du compte de résultats atteignent respectivement CHF 2'458,7 millions et CHF 2'460,4 millions, soit un résultat excédentaire, comme déjà précisé, de CHF 1,7 million. Par rapport à l'exercice précédent, les charges augmentent de CHF 93,2 millions (+3,9%) et les revenus de CHF 88,5 millions (+3,7%). En 2022, c'était la première fois depuis l'année 2015 que les charges et les revenus diminuaient conjointement par rapport à l'exercice précédent.

Rappelons que les comptes 2005 englobent des opérations au titre du versement de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (CHF 426 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert). Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus). Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour la caisse de pensions (CHF 221,4 millions). Relevons également que les revenus marquent une stagnation entre 2014 et 2017 sous l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.



Données financières

Dépenses nettes, budget et compte des investissement en millions de francs

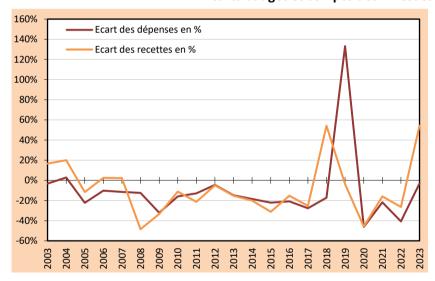


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour l'acquisition de biens durables et la réalisation de projets inscrits au patrimoine administratif de la collectivité publique.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires On peut remarquer que le volume des dépenses nettes est souvent inférieur aux prévisions. C'est une nouvelle fois le cas pour l'exercice 2023. Les investissements nets s'élèvent à CHF 86,2 millions, soit CHF 31,6 millions de moins que ceux budgétés (CHF 19,6 millions après prise en considération de l'écart statistique et des investissements "hors frein" intégrés au budget comme le permet le mécanisme en vigueur). Hormis 2019 (voir ci-dessous), il s'agit toutefois du volume d'investissements nets le plus élevé depuis 2008.

Pour l'année 2019, le budget prévoyait des investissements nets totaux à hauteur de CHF 89 millions. Au final, le résultat des comptes 2019 est de CHF 246 millions. Cet écart important résulte du désendettement du RHNe décidé par le Grand Conseil (constitution d'un capital propre à hauteur de CHF 200 millions comptabilisé dans le compte des investissements).

Écarts budget et compte des investissements en pourcent

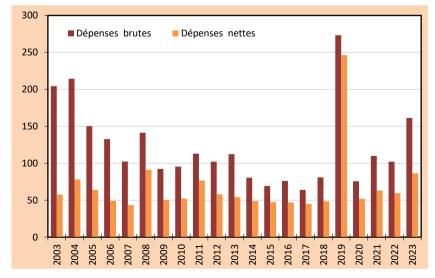


Si les dépenses présentent un écart négatif par rapport au budget (-3,1%), l'augmentation significative des recettes au cours de l'exercice 2023 (+54,3%) explique en grande partie l'amélioration des dépenses nettes par rapport aux prévisions. Cette variation provient de l'inscription d'une recette d'investissements (non budgétée) de CHF 19 millions consécutive au passage du patrimoine administratif au patrimoine financier de six bâtiments sis à Boudry. Il s'agit uniquement d'une recette technique, sans influence sur les liquidités de l'État.

Même si de nombreux projets ont pris du retard ou ont été reportés, le niveau des investissements 2023 dépasse, pour la première fois depuis l'instauration du nouveau mécanise en 2020, le minimum légal prévu par le frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements nets minimum (3,5% des revenus déterminants, soit CHF 79,8 millions).

Sans les incidences financières liées à RHNe (non budgétées), les dépenses brutes de l'exercice 2019 (écart de 133%) auraient été inférieures aux prévisions, à l'instar de ce qui est constaté pour la plupart des exercices.

Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs



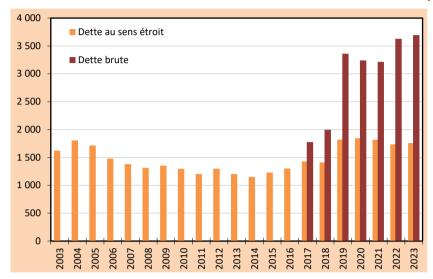
Abstraction faite de l'exercice 2019, caractérisé par l'opération RHNe, les dépenses brutes constatées en 2023 s'approchent des valeurs constatées au milieu des années 2000.

Rappelons qu'entre 2006 et 2019, le mécanisme du frein à l'endettement a considérablement restreint le niveau des investissements (enveloppes autorisées) compte tenu des déséquilibres qui étaient constatés au niveau des budgets du compte de résultats. Cette situation est à l'origine des modifications adoptées par le Grand Conseil en 2019 et mises en vigueur dès l'exercice 2020 avec un nouveau dispositif de maîtrise des finances (art. 30 LFinEC) qui impose un seuil d'investissement minimum correspondant à 4,5% (budget) ou 3,5% (comptes y compris écart statistique) des revenus déterminants du compte de résultats. Des dépenses plus importantes devraient ainsi progressivement émarger au compte des investissements, au cours des prochains exercices, parallèlement aux projets d'envergure qui sont envisagés.



Données financières

Endettement en millions de francs

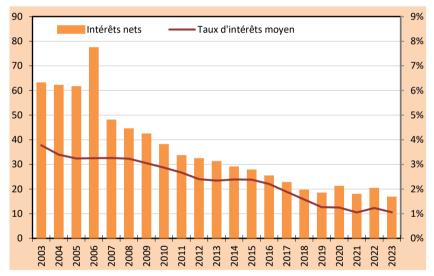


La dette bancaire (ou dette au sens étroit) est de CHF 1'758,6 millions à fin 2023. Ce montant se rapporte uniquement à l'état des emprunts en cours auprès des instituts financiers (banques, compagnies d'assurance, caisses de pensions, etc.). La dette bancaire augmente de CHF 24,3 millions par rapport à l'exercice précédent. Après des diminutions constatées en 2021 et 2022, cette hausse modérée doit être mise en parallèle à une diminution du volume des liquidités de CHF 104,5 millions entre 2022 et 2023.

En considérant d'autres engagements inscrits au passif du bilan de l'État (notamment les engagements courants), on aboutit à la notion de dette brute qui est définie au travers des standards du MCH2 et reprise dans le graphique ci-contre pour les sept derniers exercices. Conformément à cette notion plus large, l'endettement est de CHF 3'695,5 millions en 2023.

L'importante augmentation de la dette au sens étroit entre 2018 et 2019 s'explique par le financement des mesures compensatoires en lien avec le changement de plan d'assurance de la caisse de pensions et l'assainissement du bilan de RHNe. En ce qui concerne la dette brute, des changements de principes comptables en 2019 expliquent la hausse siginificative constatée par rapport à 2018.

Intérêts nets en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent

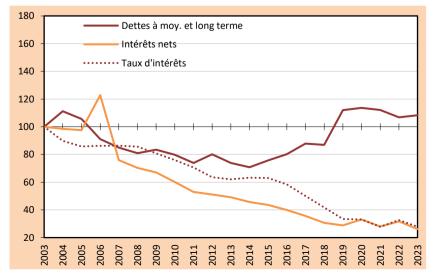


Les intérêts dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêt). On parle d'intérêts nets car aux charges d'intérêts sont déduits les intérêts encaissés par l'État relatifs aux conditions d'emprunts à court terme (taux négatifs sur la période 2015-22) et dans le cadre des opérations de swap.

Les comptes 2023 présentent des charges d'intérêts de CHF 17,3 millions et des intérêts encaissés de CHF 0,9 million, soit au final des intérêts nets de CHF 16,4 millions. Après avoir augmenté en 2021, la diminution des intérêts 2023 s'explique Les rentrées fiscales plus importantes que prévues, la baisse du volume des liquidités sur les comptes courants et la possibilité de rembourser régulièrement des emprunts à court terme ont permis de diminuer les charges nettes d'intérêts par rapport au budget, Les charges d'intérêts nets étant inférieures à l'exercice précédent (CHF -3,5 millions), le taux moyen de la dette diminue en 2023 de 1.23% à 1.05% soit un niveau identique à 2021.

Le passage au principe d'échéance explique le pic constaté en 2006 au niveau des charges d'intérêts nettes (comptabilisation de charges supplémentaires à hauteur de CHF 21 millions afin de rattraper le décalage annuel).

Indice de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêts moyen base 2003=100



Le graphique ci-contre présente l'évolution de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêt moyen en termes d'indices. On constate une évolution plus ou moins parallèle s'agissant des deux dernières variables.

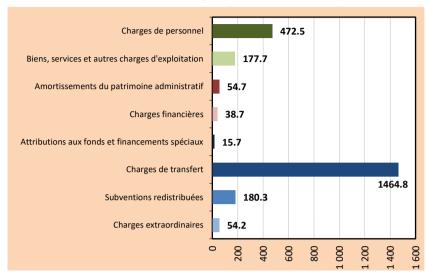
En prenant comme référence les comptes de l'année 2003 (base = 100 points), l'indice de la dette s'établit à 108,3 points, soit un montant légèrement supérieur à l'indice 2022 (106,8 points) mais inférieur aux indices constatés sur la période 2019-21 (environ 112 points). Cet indice a augmenté significativement entre 2018 et 2019 du fait de l'intégration au bilan de l'État des dettes préexistantes pour la CPCN et le RHNe. Tant l'indice des intérêts nets que l'indice se rapportant au taux d'intérêts moyen diminuent en 2023 dans des proportions similaires.

La variation constatée en 2006 au titre des intérêts nets s'explique pour les mêmes raisons que celles avancées au graphique précédent (passage au principe d'échéance).



Données financières

Charges par nature du compte de résultats 2023 en millions de francs



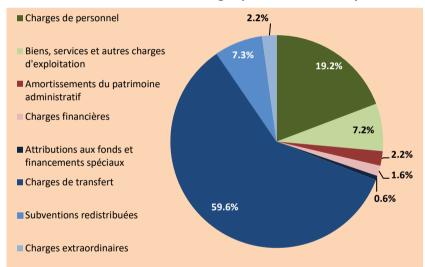
La classification par nature des charges (et des revenus) du compte de résultats regroupe les flux financiers conformément à la nomenclature définie par le MCH2.

La présentation des charges par nature met en évidence le poids financier important que constituent les charges de transfert sur les comptes de l'État. Ainsi, en 2023, celles-ci se montent à CHF 1'464,8 millions dont l'essentiel se compose de subventions à des collectivités ou à des tiers.

Les charges de personnel (y compris charges sociales) s'élèvent à CHF 472,5 millions et les charges pour l'acquisition de biens et services à CHF 177,7 millions.

Les charges extraordinaires de CHF 54,2 millions correspondent, conformément aux mécanismes légaux en vigueur, à l'attribution en faveur de la réserve de lissage des revenus fiscaux.

Charges par nature du compte de résultats 2023 en pourcent

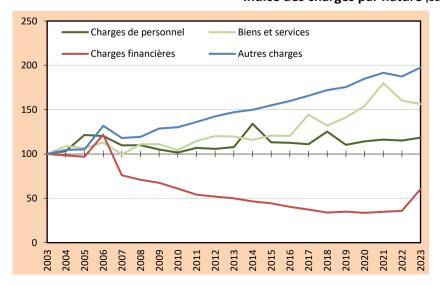


La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, montre bien l'importance des charges de transfert. Ces dernières correspondent en effet à près de 60% du total des charges et concernent essentiellement les domaines de la santé, de la formation et de la prévoyance sociale conformément à l'approche selon la classification fonctionnelle.

Rappelons que les charges de transfert regroupent également, depuis le passage au MCH2, les amortissements sur les subventions d'investissement (natures MCH2 366) qui représentent un montant de CHF 20 millions dans les comptes 2023.

Il convient toutefois de nuancer le poids des charges de transfert par les revenus qui y sont souvent liés (natures MCH2 46) comme c'est par exemple le cas pour les indemnités en matière de transports publics ou pour la facture sociale (participation des communes).

Indice des charges par nature (base 2003=100)



Le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de charges en termes d'indices (base 2003 = 100 points).

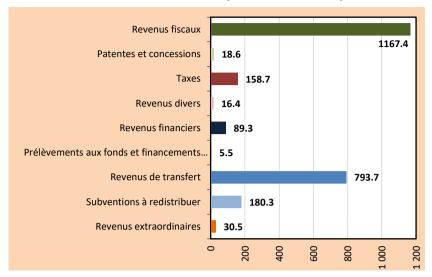
Des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures comptables pour assurer une comparabilité acceptable entre les données de la période 2003-2016 (MCH1) et 2017-2023 (MCH2).

L'augmentation significative des charges financières entre 2022 et 2023 s'explique par la sortie du bilan de l'État des bâtiments du site de Perreux (remplacement des baux actuels par une servitude de superficie). Une charge financière de CHF 19 millions a ainsi été comptabilisée, avec en contrepartie un revenu financier de CHF 15,5 millions (voir graphique page suivante) correspondant à la capitalisation des rentes superficiaires. La différence a été compensée par un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine financier, ce qui aboutit au final à une incidence financière neutre sur le compte de résultats.



Données financières

Revenus par nature du compte de résultats 2023 en millions de francs



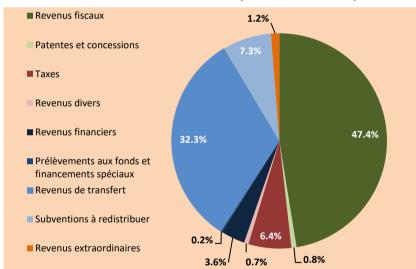
La présentation des revenus par nature permet de souligner l'importance des revenus fiscaux par rapport à l'ensemble des revenus de l'État.

En 2023, les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 1'167,4 millions, soit une augmentation de CHF 86,5 millions par rapport aux comptes 2022. Les impôts relatifs aux personnes physiques atteignent CHF 778,2 millions et les impôts des personnes morales CHF 222,5 millions. Les taxes véhicules et navigation appartiennent aussi à cette catégorie (CHF 50 millions).

Les revenus de transfert s'élèvent à CHF 793,7 millions. Il s'agit principalement des subventions fédérales acquises par le canton. En font également partie les recettes brutes encaissées au titre de la RPT (CHF 281,2 millions), de l'IFD (CHF 122,6 millions) et de l'impôt anticipé (CHF 8,9 millions).

Les revenus extraordinaires de CHF 30,5 millions correspondent aux montants prélevés dans les réserves de retraitement du patrimoine administratif et financier et dans la réserve du programme d'impulsion.

Revenus par nature du compte de résultats 2023 en pourcent



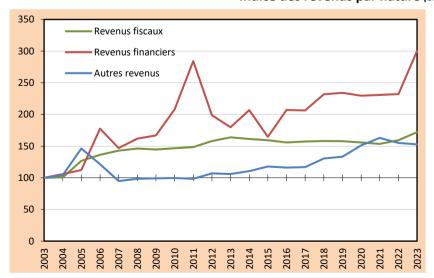
La répartition des revenus par nature permet de visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'État et notamment des revenus fiscaux qui représentent en règle générale environ la moitié des recettes annuelles qui sont encaissées. Suivent les revenus de transfert (principalement subventions fédérales et RPT) avec une proportion supérieure à 30%.

La catégorie des taxes comprend l'ensemble des émoluments encaissés par les différents services de l'État (CHF 39,3 millions) mais aussi les revenus et remboursements en matière judiciaire comme par exemple les amendes d'ordre et les ordonnances pénales (CHF 24,1 millions).

Les patentes et concessions contiennent notamment la part au bénéfice de la BNS (aucun versement effectué en 2023) alors que la part au bénéfice de la BCN figure dans les revenus financiers (CHF 23.9 millions).

Les subventions à redistribuer sont sans impact sur les comptes de l'État puisqu'un montant identique est comptabilisé du côté des charges.

Indice des revenus par nature (base 2003=100)



Comme pour les charges, le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de revenus en termes d'indices. Ici aussi des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures comptables pour assurer une comparabilité des données.

Les revenus fiscaux progressent de manière soutenue entre 2021 et 2023. Cela n'a pas été souvent le cas ces dernières années avec les réformes fiscales, en particulier celle relative aux personnes physiques. Rappelons qu'un rapport sur la statistique fiscale est élaboré chaque année et publié sur le site Internet du service de statistique.

L'évolution des revenus financiers est tendanciellement assez volatile. Comme déjà précisé en regard du graphique sur les charges financières, l'augmentation importante en 2023 s'explique par la sortie du bilan de l'État des bâtiments du site de Perreux. Le pic en 2011 provient de l'agio lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'État (CHF 25 millions).

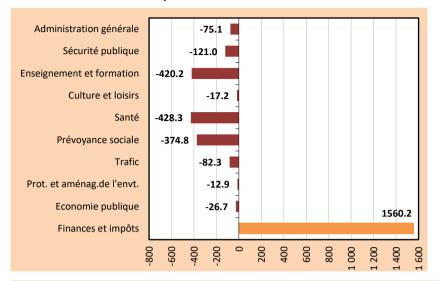
Comptes 2023

ne.ch

Statistique financière

Données financières

Compte de résultats 2023 selon la classification fonctionnelle en millions de francs



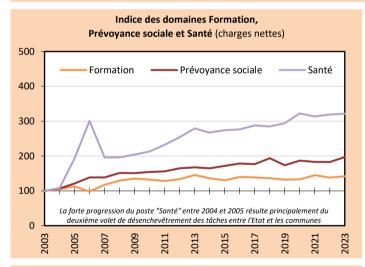
La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de résultats regroupe les flux financiers en fonction des missions qui sont dévolues aux collectivités publiques. Les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix

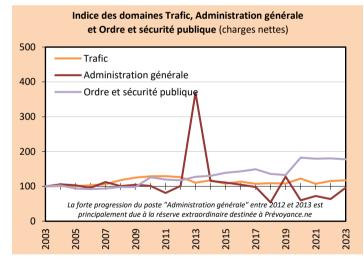
Avec CHF 428,3 millions, le domaine de la santé présente les dépenses nettes les plus importantes en 2023. Un crédit supplémentaire de CHF 34,5 millions a été accordé en cours d'année pour soutenir financièrement les institutions de santé. Suivent ensuite le domaine de l'enseignement et de la formation et le domaine de la prévoyance sociale avec respectivement CHF 420,2 millions et CHF 374,8 millions. Ces trois domaines représentent par conséquent la majeure partie des charges nettes totales de l'État.

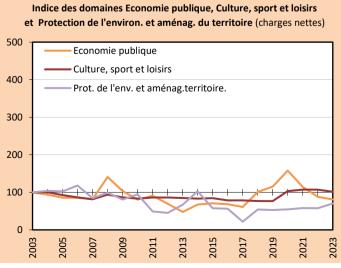
Les revenus qui sont attribués au groupe finances et impôts (davantage de revenus que de charges, raison pour laquelle le montant est présenté avec un signe positif) sont affectés au financement des autres tâches.

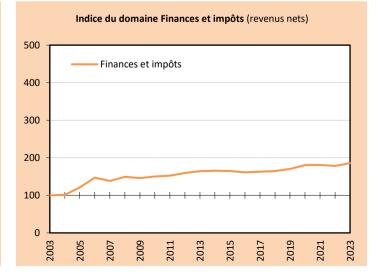
Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 2003=100)

Les graphiques suivants présentent l'évolution des différents domaines fonctionnels en termes d'indices. Les écarts d'une année à l'autre doivent être interprétés avec prudence étant donné que les charges et revenus utilisés pour calculer ces indices tiennent parfois compte d'opérations ponctuelles et extraordinaires ou encore de corrections techniques par rapport à l'affectation des coûts et recettes dans les différents domaines. Une comparaison des tendances s'avère ainsi plus pertinente.











Données financières

Bilan 2023 en millions de francs

Patrimoine financier
2'575,4

Capitaux de tiers
4'007,4

Patrimoine administratif
1'800,1

La représentation schématique ci-contre offre une vision synthétique qui reprend les principales positions de l'actif et du passif du bilan en fin d'année.

En 2023, les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif composant l'actif du bilan aboutissent à un total de CHF 4'375,5 millions.

Les engagements figurant au passif du bilan concernent principalement les capitaux de tiers (dettes à court et long terme). En font également partie les provisions qui diminuent par rapport au dernier exercice.

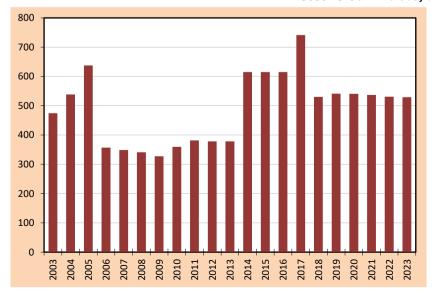
Compte tenu du capital propre (fonds et financements spéciaux, réserves), le total du passif est également de CHF 4'375,5 millions ce qui se traduit, conformément aux règles comptables, par un bilan équilibré.

L'augmentation du total du bilan par rapport à l'année dernière (CHF 4'305,4 millions) s'explique notamment, du côté de l'actif, par une augmentation du patrimoine financier de CHF 52,4 millions, en lien notamment avec l'augmentation des créances (CHF +113,2 millions). Au passif du bilan, les capitaux de tiers sont en augmentation de CHF 47,5 millions, les hausses les plus importantes provenant des engagements courants de CHF +40,6 millions (parts communales des impôts) et de la dette au sens étroit de CHF 24,3 millions.

Concrètement, le découvert de CHF 529 millions n'apparaît pas sur le schéma puisqu'il est comptabilisé en déduction du capital propre (nature MCH2 299 avec un montant négatif). Il est toutefois présenté et commenté sur le graphique suivant.

Découvert en millions de francs

Capital propre 368,1



Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

En 2023, le découvert est de CHF 529 millions, soit un montant inférieur au découvert 2022 (CHF 530,6 millions). Cette variation correspond à l'excédent de revenus du compte de résultats. Bien que le découvert ait progressivement diminué de CHF 12,5 millions depuis 2019, celui-ci représente encore 12,1% du total du bilan, ce qui demeure plutôt élevé (12,3% en 2022).

La diminution constatée entre 2017 et 2018 s'explique principalement par l'amortissement du découvert qui a été effectué suite aux opérations de retraitement en lien avec le passage au MCH2. L'augmentation entre 2013 et 2014 provient du déficit de CHF 236 millions du compte de résultats après prise en compte des provisions pour la caisse de pensions. La diminution entre 2005 et 2006 est la conséquence du versement extraordinaire réalisé par la BNS suite à la vente d'or excédentaire et qui a permis au canton de procéder à un amortissement du découvert.

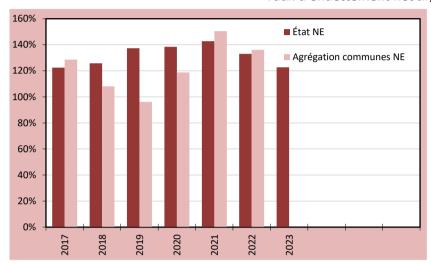


Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers présentés dans cette dernière section sont basés sur la recommandation n° 18 du MCH2 ainsi que sur l'article 57 RLFinEC. Aux huit indicateurs préconisés par le MCH2, l'État de Neuchâtel en a rajouté deux supplémentaires : le degré de couverture des revenus déterminants et le poids des charges d'intérêts. Les définitions des indicateurs sont reprises ci-dessous en marge de la présentation des graphiques et des formules utilisées. Le calcul détaillé des chiffres-clés utilisés dans les formules est disponible à l'annexe 3 du RLFinEC. Une synthèse de ces indicateurs et les valeurs indicatives qui permettent d'appréhender les résultats obtenus sont également publiés dans le rapport de gestion financière 2023 (Tome 1, page 94).

Le calcul de ces indicateurs est également réalisé dans le cadre de la statistique financière communale, les résultats obtenus par agrégation des 27 communes neuchâteloises ont été ajoutés afin de permettre une comparaison de la situation financière entre l'État et les communes. Les données les plus récentes à disposition sont les comptes 2022.

Taux d'endettement net en pourcent





Le taux d'endettement net correspond à la dette nette (selon définition I), qui est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre), exprimée en pourcentage des revenus fiscaux (nature 40 MCH2).

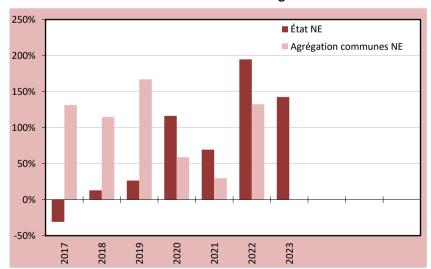
Ce ratio renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles, qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

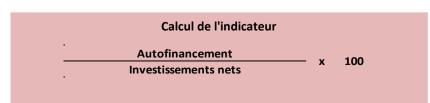
Le taux d'endettement net est de 122,7% aux comptes 2023. Il diminue par rapport à l'année dernière (133%). Cette amélioration provient à la fois d'une augmentation des revenus fiscaux (CHF 1'080,8 millions en 2022 et CHF 1'167,4 millions en 2023) et d'une légère diminution de la dette nette sur la même période (CHF 1'437 millions en 2022 et CHF 1'432,1 millions en 2023). Après avoir augmenté de manière continue depuis 2017, ce ratio baisse pour la deuxième fois consécutivement.

Après avoir augmenté entre 2019 et 2021, le taux d'endettement net pour l'ensemble des communes s'inscrit à la baisse pour atteindre 136,1% en 2022, soit un niveau relativement proche de l'État.

Comparativement, un taux situé entre 100% et 150% peut être qualifié de suffisant pour une collectivité publique.

Degré d'autofinancement en pourcent





Le degré d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des investissements nets. Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Le degré d'autofinancement 2023 de l'État atteint 142,5%, ce qui traduit une bonne situation mais tout de même une péjoration de la situation en regard des comptes 2022 (194,6%). Cette évolution par rapport à l'année dernière résulte surtout d'une augmentation des investissements nets (CHF 59,3 millions en 2022 et CHF 86,2 millions en 2023) alors que le volume d'autofinancement est relativement proche entre 2022 (CHF 115,5 millions) et 2023 (CHF 122,7 millions).

La situation 2019 doit être nuancée en regard de l'opération concernant le désendettement du RHNe puisque les investissements nets tiennent compte d'une dépense de CHF 200 millions pour la constitution d'un capital propre qui diminue significativement la valeur de cet indicateur.

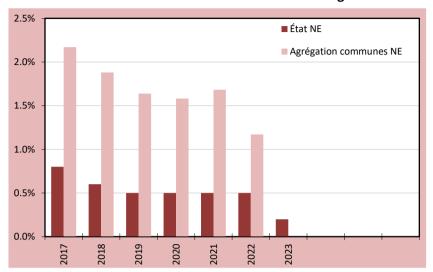
Rappelons enfin que le calcul du degré d'autofinancement selon MCH2, présenté ici, diffère du calcul utilisé dans le cadre du frein à l'endettement appliqué à l'État de Neuchâtel (art. 30 al. 3 LFinEC).



Indicateurs financiers

Comptes 2023

Part des charges d'intérêts en pourcent



Calcul de l'indicateur

Charges d'intérêts nets

Revenus courants

La part des charges d'intérêts correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

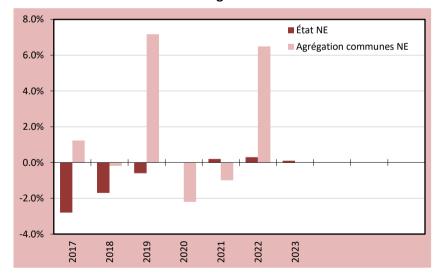
Cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse plus la marge de manœuvre est élevée.

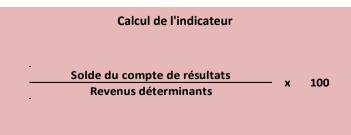
La part des charges d'intérêts est de 0,2% en 2023, soit un niveau sensiblement inférieur aux années précédentes (0,5%). Cette diminution résulte de l'effet conjugué d'une baisse des charges d'intérêts nets (CHF 11,3 millions en 2022 et CHF 5 millions en 2023) et d'une hausse des revenus courants (CHF 2'181,8 millions en 2022 et CHF 2'273,2 millions en 2023). L'évolution des charges d'intérêts est commentée dans la première partie de cette fiche.

L'évolution de ce ratio depuis 2017 traduit une bonne situation. En effet, un taux s'inscrivant entre 0% et 4% est considéré comme bon.

L'ensemble des communes présente une part des charges d'intérêts sensiblement plus élevée que l'État. L'évolution de cet indicateur sur la période 2017-2022 montre toutefois une amélioration progressive de la situation globale.

Degré de couverture des revenus déterminants en pourcent





Le degré de couverture des revenus déterminants correspond au solde du compte de résultats exprimé en pourcentage des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes). Ce ratio exprime donc l'importance du déficit (signe négatif) ou du bénéfice (signe positif) par rapport aux recettes qui sont encaissées par la collectivité publique.

Cet indicateur ne fait pas partie des recommandations MCH2 mais il est quand même présenté car il était auparavant utilisé (jusqu'en 2019) dans le cadre de l'ancien dispositif relatif au frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel et qu'il fait toujours partie de la liste des indicateurs précisée à l'article 57 du RLFinEC. Rappelons qu'en vertu des anciennes dispositions légales, le budget ne pouvait pas présenter un déficit du compte de résultats excédant 1% des revenus déterminants.

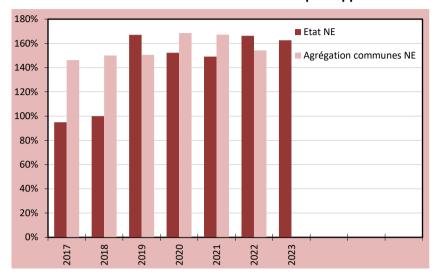
En 2023, la situation bénéficiaire du compte de résultats (bénéfice de CHF 1,7 million) aboutit à un ratio de 0,1%. Pour rappel, ce dernier était de 0,3% en 2022 (bénéfice de CHF 6,4 millions).

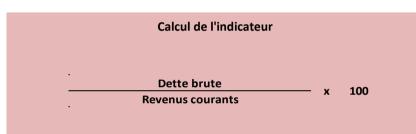
Un bénéfice consolidé plutôt élevé est constaté pour l'ensemble des communes en 2022 (ratio de 6,5%). Cette situation globale doit toutefois être nuancées en regard de la situation propre vécue par chaque collectivité.



Indicateurs financiers

Dette brute par rapport aux revenus en pourcent





La dette brute par rapport aux revenus correspond à l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

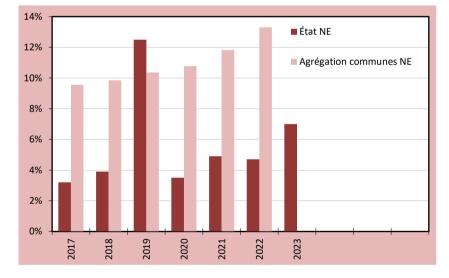
Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

La dette brute comprend les engagements financiers courants, à court terme et à long terme apparaissant au bilan (exception faite des instruments financiers dérivés). Elle se distingue par conséquent de la dette nette (cf. indicateur taux d'endettement net).

L'augmentation de la dette brute (CHF 3'627,7 millions en 2022 et CHF 3'695,5 millions en 2023) est proportionnellement moins importante que l'augmentation des revenus courants (CHF 2'181,8 millions en 2022 et CHF 2'273,2 millions en 2023). Ces variations expliquent conjointement la diminution de cet indicateur entre les deux derniers exercices (166,3% en 2022 et 162,6% en 2023). Cela traduit au final une légère amélioration de la situation pour l'État. Toutefois un taux compris entre 150% et 200% correspond encore à une mauvaise situation financière selon les standards établis. Sur la base de la dernière année de comparaison conjointe, la situation relative à l'ensemble des communes est un peu meilleure (154,2% en 2022).

Des changements de principes comptables décidés en cours d'année 2019 (augmentation de la dette brute) expliquent l'augmentation significative constatée par rapport à 2018.

Proportion des investissements en pourcent



Calcul de l'indicateur Investissements bruts x 100 Dépenses totales

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts (sans les investissements extraordinaires ni les subventions à redistribuer) exprimés en pourcentage des dépenses totales consolidées du compte des investissements et du compte de résultats.

Cet indicateur renseigne par conséquent sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

La proportion des investissements s'établit à 7% en 2023, soit un niveau qui n'avait plus été atteint depuis longtemps (hormis en 2019 en raison des spécificités expliquées cidessous). La situtation qui restait critique ces dernières années (un taux inférieur à 10% traduit tout de même un faible effort d'investissement) tend par conséquent à s'amélierer.

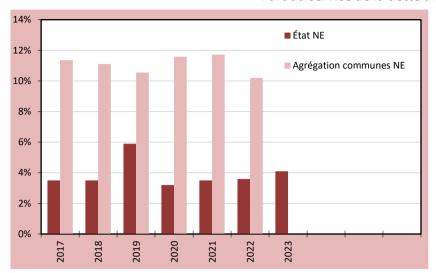
Le taux de 12,5% en 2019 pourrait traduire un effort d'investissement plus important de la part du canton. Toutefois il faut nuancer ce résultat puisqu'il est influencé par la dépense de CHF 200 millions décidée dans le cadre du désendettement du RHNe pour la constitution d'un capital de dotation. En faisant abstraction de cette opération le ratio ne s'élèverait plus qu'à 3,6%, c'est-à-dire un résultat proche des autres années.

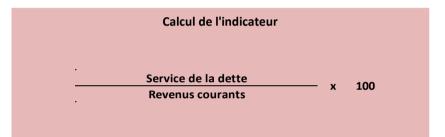
En comparaison, le taux constaté pour l'ensemble des communes est bien plus élevé en 2022 et traduit par conséquent un effort d'investissement plus soutenu de la part de ces collectivités publiques.



Indicateurs financiers

Part du service de la dette en pourcent





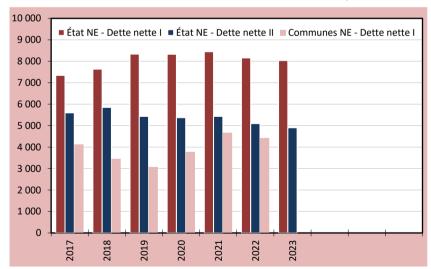
La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts nettes et des amortissements ordinaires (y compris amortissements des subventions d'investissement), exprimé en pourcentage des revenus courants

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur la collectivité publique. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette. Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

A l'exception de l'exercice 2019 (5,9%), le résultat 2023 (4,1%) est plutôt proche de ceux qui ont été constatés ces dernières années avec toutefois une légère augmentation depuis 2020. La situation 2019 s'explique par les amortissements extraordinaires comptabilisés suite à la cession de la H20 à la Confédération.

Des niveaux au-dessous de 5% correspondent à une charge financière faible pour la collectivité publique. Les résultats en regard de l'ensemble des communes traduisent une situation plus compliquée avec une charge élevée mais encore acceptable.

Dette nette par habitant en francs



Calcul de l'indicateur

Dette nette I ou II

Population résidante permanente

La dette par habitant dont il est question ici correspond à la dette nette (selon définition I ou II du MCH2) divisée par la population résidante permanente.

La dette nette I correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre). La dette nette II exclut en outre les prêts et les participations.

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

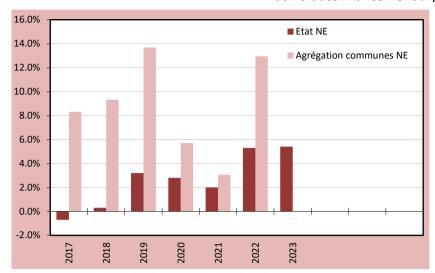
Compte tenu d'une dette nette I de CHF 1'432,1 millions, d'une dette nette II de CHF 873,7 millions et d'une population résidante permanente à fin 2023 de 178'173 habitants (selon dernier recensement cantonal), la dette nette I 2023 par habitant est de CHF 8'038 (CHF 8'154 en 2022) et la dette nette II 2023 par habitant de CHF 4'904 (CHF 5'099 en 2022). Ces deux ratios diminuent par conséquent par rapport à l'exercice précédent du fait de la baisse de l'endettement net mais aussi en raison d'un nombre d'habitants plus élevé qu'en 2022 (176'245).

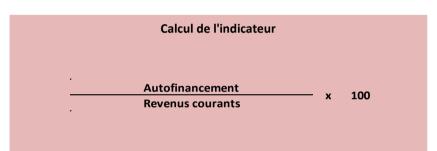
Conformément aux valeurs limites indiquées dans les recommandations MCH2, le niveau d'endettement demeure par conséquent toujours très important pour l'État de Neuchâtel. Il est d'ailleurs largement supérieur à celui de l'ensemble des communes en regard de la dette nette I.



Indicateurs financiers

Taux d'autofinancement en pourcent





Le taux d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

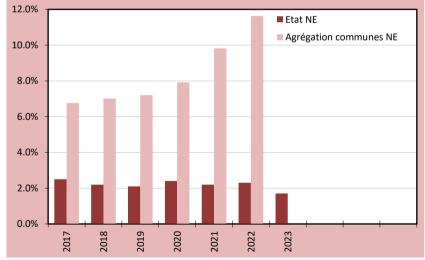
Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

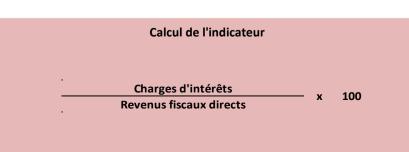
Compte tenu d'un autofinancement de CHF 122,7 millions et de revenus courants de CHF 2'273,2 millions, le taux d'autofinancement est de 5,4% en 2023, soit un résultat identique à 2022 (5,3%) mais plus plus élevé en comparaison des exercices précédents.

Revenus courants et autofinancement augmentent ainsi dans les mêmes proportions entre 2022 et 2023. Rappelons que l'autofinancement dépend, entre autre, des amortissements du patrimoine administratif (natures 33 MCH2) et des attributions aux fonds et financements spéciaux (nature 35 MCH2).

Malgré cette amélioration il faut rappeler qu'un résultat inférieur à 10% caractérise une mauvaise situation, ce qui est le cas pour l'État. La situation est meilleure pour les communes neuchâteloises.

Poids des charges d'intérets en pourcent





Le poids des charges d'intérêts correspond au total des charges (brutes) d'intérêts exprimé en pourcentage des revenus fiscaux directs (personnes morales et personnes physiques y compris impôt à la source et frontaliers).

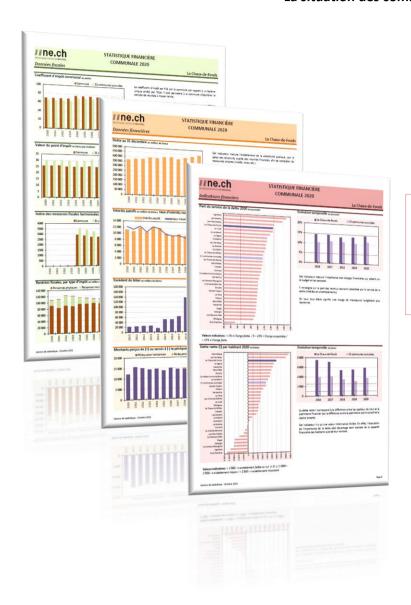
Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique. Il n'est pas prévu par les recommandations MCH2 et a été ajouté de manière complémentaire aux indicateurs existants dans la législation cantonale

Le poids des charges d'intérêts atteint 1,7% aux comptes 2023, soit le niveau le plus bas constaté depuis 2017. Tendanciellement cet indicateur oscillait jusqu'ici toujours entre 2,0% et 2,5%. Avec l'augmentation des revenus fiscaux directs (CHF 924,8 millions en 2022 et CHF 1'000,6 millions en 2023) et la baisse des charges d'intérêts (CHF 20,9 millions en 2022 et CHF 17,5 millions en 2023), l'amélioration pour l'État est donc plutôt positive. A contrario de l'ensemble des communes qui vit une situation inverse avec l'augmentation progressive de cet indicateur.



Indicateurs financiers

La situation des communes



Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 27 communes neuchâteloises sur:

www.ne.ch/stat